

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 03/2019

Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à la Rue de la Passerelle.

Au Conseil communal
De et à Payerne

Payerne le 29 avril 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis n° 03/2019 était composée de Madame et Messieurs :

- Mme Estelle Babey Martin.
- M. Savary Marcel en remplacement de Mme Diana Cruz.
- M. Ferreira Da Rocha Manuel.
- M. Savary Philippe.
- M. Pantet Pierre-Alain.
- M. Regardera Juan Carlos (excusé et non remplacé).
- M. Michel Alain confirmé en tant que Président rapporteur.

RAPPORT DE LA COMMISSION :

La commission s'est réunie une seule fois le 25 avril 2019.

Dans le cadre de son mandat, la commission a procédé à un examen du préavis municipal. Nous remercions Monsieur le Municipal André Jomini de nous avoir rejoint en deuxième partie de séance et d'avoir répondu à l'ensemble de nos questions à notre entière satisfaction.

Etant donné l'âge avancé de cette conduite et donnant suite à plusieurs problèmes techniques survenus ces dernières années, compromettant la garantie d'une alimentation conforme en eau potable et une défense incendie efficace, il devient urgent de la remplacer.

La commission, au vu des problèmes cités ci-dessus, conçoit le besoin de remplacement de ladite conduite.

La commission s'est cependant penchée sur le coût du tube de protection des câbles dédiés à l'installation de la fibre optique qui indiqué mais non évalué dans les coûts des travaux. (Hors séance, le municipal André Jomini a informé le Président rapporteur que ses coûts étaient estimés environs CHF. 3'500.00, et pris dans les **divers et imprévus** du budget).

Conclusion

La commission, à l'unanimité de ses membres présents, vous recommande d'accepter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis n°03/2019 de la Municipalité du 13.03.2019 ;
Où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'autoriser la Municipalité à remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie à la Rue de la Passerelle pour un montant de CHF. 180'000,00 TTC, montant dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que de la subvention attendue de l'ECA ;
- Article 2** : d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de CHF. 160'000.00 TTC (CHF 180'000.00 – CHF. 20'000.00 de prestations communales) par les fonds disponibles en trésorerie ;
- Articles 3** : d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de CHF. 180'000.00 TTC, relatif à la défense incendie, dont il y aura lieu de déduire la récupération de la TVA, la subvention attendue de l'ECA, par un prélèvement sur les fonds de réserves N° 9.280.8100 <<eau travaux futurs>>.

Veillez agréer, Monsieur le Président et Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission du préavis 03/2019

Le Président rapporteur

Alain Michel

